



AVIS CONCERNANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
relative à l'aliénation
d'un chemin rural au Crouzet / Sérac

Par arrêté municipal en date du 17 octobre 2023, le maire de la commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique consistant à l'aliénation du chemin rural au Crouzet / Sérac.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE du 13 au 27 novembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Le commissaire-enquêteur, Madame PEYROCHE Hélène, se tiendra à la disposition du public à la mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 novembre 2023 de 9 h à 12 h,
- le lundi 27 novembre 2023 de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou adressées au commissaire enquêteur à la Mairie – Place du Général Couloumy 19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.